



28/02/2018

- AUDIENCE DCRFPN - Recrutement & Formation des motocyclistes

Ce jour, une délégation UNITÉ SGP POLICE, composée de Dominique LE DOURNER, secrétaire national, secteur conditions de travail et de Jean-Christophe COUVY, délégué national, secteur paritarisme, a été reçue par Madame Emmanuelle LEHERICY, contrôleur Général, Sous-directrice du développement des compétences à la DCRFPN.

Cette audience fait suite au projet de réforme des circulaires 3842 et 3843 relatives au recrutement et à la formation des motocyclistes de la police nationale.

UNITÉ SGP POLICE, au travers du projet initiant une réforme de recrutement et de la formation motocycliste, afin d'apporter des premières solutions face au manque de vocation criant au sein de cette spécialité, a réitéré ses propositions et ses oppositions.

Contrairement à certaines organisations (qui s'approprient déjà la réussite d'un dossier aussi complexe), Madame LEHERICY nous rappelle qu'il ne s'agit que de discussions, d'échanges sur ce projet avant toute étude en bilatérale, de présentation et de proposition qui se feront au prochain CTRPN courant mars.

Selon UNITÉ SGP POLICE, certains points sont positifs et méritent d'être soulignés.

En ce qui concerne la formation continue :

- ➡ La DCRFPN souhaite mettre fin à l'épreuve sportive éliminatoire lors du stage de reprise de spécialité.
- ➡ La périodicité et donc la validité du recyclage évolueraient de 5 à 6 ans.

En ce qui concerne le recrutement et la formation initiale :

- ➡ La suppression de la limite d'âge
- ➡ En cas de blessures, le délai de l'arrêt pourra être, après avis de la commission, porté à 4 jours au lieu de 2 jours

Cependant, si UNITÉ SGP POLICE se satisfait, l'ensemble des intervenants de l'administration en lien avec la spécialité motocycliste semble avoir pris conscience des difficultés que rencontrent cette spécialité et les effectifs qui la composent, il n'empêche que le travail est d'envergure et qu'en l'état, **UNITÉ SGP POLICE n'acceptera pas ce projet.**

Des points négatifs ont pris place dans ce projet et ont été remontés par nos délégués à Madame LEHERICY.

L'élargissement des critères de recevabilité au grade de brigadier-chef.

Si nous pouvons comprendre l'objectif de cette mesure, qui est d'obtenir plus de volontaire aux présélections du stage initial, le grade de brigadier-chef étant un grade « charnière », mettra un terme à toute perspective d'avancement des policiers motocyclistes déjà en unité.

Quid du mécontentement des policiers motocyclistes ayant dû quitter la spécialité pour obtenir ce grade dans une unité du service général (le grade de brigadier-chef étant pour partie, lié à la mobilité).

D'un point de vue général, UNITÉ SGP POLICE est opposé à l'ouverture de la spécialité aux mouvements profilés.

Le mouvement polyvalent fléché motocycliste est déjà cohérent avec la spécialité et égalitaire puisqu'établi sur la base d'une circulaire mutation stricte, d'un nombre de point au titre de l'ancienneté et de la situation familiale de l'agent.

Le recrutement et l'affectation des nouveaux motocyclistes serait alors inégal au regard des nombreux policiers motocyclistes en attente de mutation.

Si la liste des postes d'affectation doit être diffusée dès l'appel à candidature, elle doit être faite sur la base des postes non pourvus lors du mouvement polyvalent précédent ainsi que du mouvement inter-CRS.

Ce mouvement profilé ne sera pas égalitaire car, au choix du chef de service, qui selon le cas, s'orientera vers un choix local, s'il a suffisamment d'effectifs dans ses rangs, ou un choix hors département, PP par exemple.

L'obligation d'être maintenu 2 ans dans le 1^{er} poste d'affectation est un blocage dans bon nombre de situations.

La permutation par exemple ou le changement d'unité moto au sein de la PP.

UNITÉ SGP POLICE demande l'application stricte de la circulaire mutation.

Avenir du CFCU : Contrairement à l'annonce de certaines organisations syndicales, il n'est pas question de mettre un terme à la formation motocycliste au sein de cette structure.

Cependant un recentrage de certaines formations mérite d'être étudié.

Ce centre de formation à la conduite urbaine de la Préfecture de Police, composé de 16 effectifs aux motos dont 11 roulants, bénéficie d'un savoir-faire spécifique à la conduite parisienne, et la proximité de la capitale permet des stages de conduite spécifiquement urbaine.

UNITÉ SGP POLICE propose de rétablir la formation au permis deux roues au sein de la police nationale.

Si le décret 2017-1578 modifié, simplifie l'accessibilité à la spécialité pour les agents titulaires du permis A2, la limite de l'âge doit être aussi étudiée et pourquoi pas, modifiée.

UNITÉ SGP POLICE demande que ce décret face l'objet d'étude et de modifications afin de réduire l'âge actuellement de 24 ans, qui est là aussi, un frein au recrutement.

UNITÉ SGP POLICE réaffirme que **ce projet doit faire l'objet d'une étude complète de la spécialité.**

Seul, le projet de la DCRFPN qui a le mérite d'exister, ne suffira pas.

Pourquoi proposer un projet non abouti maintenant ?

UNITÉ SGP POLICE est en faveur d'un projet d'envergure pour l'amélioration de la spécialité motocycliste et des conditions de travail de ces policiers spécialistes